



Bateau pris en otage par un commerçant

Par **PERIGNON_old**, le **04/07/2007** à **11:02**

Bonjour,rnrnJe suis nouveau propriétaire d'un bateau accidenté acheté à un particulier. Ce bateau est en gardiennage chez un marchand de bateaux. Malgré le paiement des frais d'hivernage, celui-ci m'interdit de récupérer mon bateau, l'ancien propriétaire refusant de régler un devis de travaux (300 €), devis qui n'a pas été signé par le particulier. Quelle démarche puis-je accomplir pour obliger ce marchand à me restituer immédiatement mon bateau ? (Police, Huissier ?...)(J'ai l'acte de vente et l'acte de francisation en ma possession).rnrnVifs remerciements !...

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007** à **16:35**

Bonjour.rnrnJ'aimerais avoir l'avis des autres modérateurs du forum mais moi, personnellement, je pense que le droit de retention exercé par la société de gardiennage est illégal en raison de l'absence d'un lien de connexité entre sa créance et la retention.rnrnPrévenir la police ou la gendarmerie ne changera rien, ce n'est pas leur travail et ils refuseront de se déplacer.rnrnLe seul moyen à mon sens serait d'engager une procédure judiciaire est de chercher la négociation.

Par **PERIGNON_old**, le **04/07/2007** à **16:53**

Merci Jurygaby pour la rapidité de votre réponse !rnrnLa négociation est impossible... Dialogue de sourds, le commerçant se "contre-fout" d'être dans l'illégalité (dixit)... Je viens d'avoir un contact avec la Police Nationale de ma commune qui me conseille de me rendre

auprès de la DDCCRF. Cependant, je suis plutôt pressé de prendre possession de ce bateau, je vais donc engager une procédure judiciaire... Abuserais-je de votre gentillesse en vous demandant par quoi dois-je commencer ? (Prendre un avocat, écrire ou se rendre directement dans un tribunal ?...) C'est l'inconnu pour moi...
Merci encore pour votre disponibilité et la promptitude de vos réponses...
Cordialement

Par **Jurigaby**, le **04/07/2007 à 17:26**

Bonjour.
L'affaire étant un temps soit peu complexe, je vous conseille quand même de prendre un avocat..

Par **PERIGNON_old**, le **04/07/2007 à 17:30**

Merci Jurygaby ! Je m'en vais de ce pas...
Bien à vous.